DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL DES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le dossier départemental des risques majeurs dans le Haut-Rhin -édition 2006- a recensé pour la commune de Kiffis le risque sismique zonage 2 (sismicité moyenne) Vu que la commune de Kiffis se situe en zone de sismicité II

1. <u>DEFINITION DU RISQUE</u>

QU'EST-CE QU'UN SÉISME?

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface, et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

2. <u>CONGIGNES</u>

QUE DOIVENT FAIRE LES HABITANTS D'UNE ZONE A RISQUE ?

SYSTEME D'ALERTE DES POPULATIONS

L'alerte préventive se fera par la sirène.

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore ou de messages destinés à prévenir la population de l'imminence d'un danger.

La Préfecture du Haut-Rhin dispose en outre d'un outil permettant de lancer téléphoniquement l'alerte auprès des maires du département dans des délais très rapides (système GALA : Gestion d'Alerte Locale Automatisée).

En cas d'alerte, les sirènes émettent un son montant et descendant de trois fois 1min41, séparé par un intervalle de silence de 5 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un son continu de 30 secondes.

Si vous entendez la sirène :

> confinez-vous et écoutez la radio :

France Bleu Alsace: 102.6 MHZRadio Dreyeckland: 104.6 MHZ

ou regardez:

- France3 Alsace

Elles diffuseront la nature du risque et les comportements à adopter.

Il importe de bien connaître les consignes de sécurité et de les respecter. En cas de séisme, les services de secours (qui ressentiront les secousses sismiques en même temps que les populations touchées) procéderont le plus rapidement possible à la mise en oeuvre des moyens nécessaires pour leur venir en aide.

AVANT: INFORMATION, PRÉVENTION, PROTECTION

- s'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'État). Prendre connaissance des mesures de sauvegarde,
- privilégier les constructions parasismiques,
- repérer les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité,
- fixer les appareils et meubles lourds,
- éviter de placer des objets lourds sur des étagères,
- repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

PENDANT LA PREMIERE SECOUSSE: RESTER OU L'ON EST

- à l'intérieur: se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous un meuble solide; s'éloigner des fenêtres,
- à l'extérieur: s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux et fils électriques); à défaut, s'abriter sous un porche,
- en voiture: s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

Abritez-vous sous un meuble solide

Éloignez-vous des bâtiments

APRES LA PREMIERE SECOUSSE: ÉVACUER LE PLUS VITE **POSSIBLE**

Restez à l'écoute de la radio et respectez les consignes données par les autorités

- ne pas téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les services de secours,
- couper l'eau, le gaz et l'électricité: ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités,
- évacuer le plus rapidement possible les bâtiments: il peut y avoir d'autres secousses (répliques),
- ne pas toucher aux câbles tombés à terre,
- ne jamais pénétrer dans les maisons endommagées,
- emporter les papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables ainsi qu'une radio portative,
- ne pas prendre l'ascenseur,
- s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (marcher au milieu de la chaussée) et se tenir informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio,
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école; les enseignants s'occupent d'eux.

LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



Coupez l'électricité et le gaz



Évacuez le bâtiment



les consignes à suivre



Écoutez la radio pour connaître N'allez pas chercher vos enfants à l'école: l'école s'occupe d'eux

3. CONSULTATION DES DOCUMENTS DE PREVENTION

Le dossier départemental des risques majeurs dans le Haut-Rhin (DDRM) et le document d'information communal des risques majeurs (DICRIM) sont librement accessibles par toute personne en mairie.

4. ORGANISATION DES SECOURS

Au niveau communal:

par la cellule de crise municipale, dirigée par le maire et constituée des adjoints et du chef corps des sapeurs-pompiers. Sa mission est d'informer la préfecture en temps réel de la situation au plan local, de mettre en œuvre les moyens de secours, de requérir les moyens supplémentaires si nécessaire auprès du Préfet, de coordonner les actions, de tenir un registre des actions, d'informer et de renseigner la population et gérer l'aprèscrise.

1. Organisation de la commune :

Pour notre commune, la cellule de crise est constituée :

- du maire
- des adjoints
- du Chef de corps des sapeurs-pompiers...

2. Fonctionnement:

La cellule de crise se réunira en Mairie dans la mesure du possible, disposant ainsi de tous les moyens de communication : téléphone, télécopie, e-mail et réseau internet.

La liste de la population fournie par la Mairie, ainsi que la liste des numéros de téléphones utiles, le téléphone et la radio sont mis à disposition.

3. Les Moyens opérationnels :

Les sapeurs-pompiers du centre de Première Intervention de notre commune et leur équipement.

Les enseignants au niveau de l'école.

L'agent technique et le matériel communal.

Sur demande du Maire, les entreprises et les agriculteurs de la commune avec du matériel spécifique.

Tout bénévole dès lors qu'il est mandaté par le Maire.

REGROUPEMENT DES PERSONNES

En cas de danger, le maire peut faire procéder à l'évacuation de la population menacée. Elle pourrait alors être hébergée temporairement à la salle communale.

Fait à Kiffis le 06 août 2009 Le Maire Michel LERCH

COMMUNE DE KIFFIS

Département du Haut-Rhin



En cas de danger ou d'alerte :

1. abritez-vous

take shelter

Schützen Sie sich

2. écoutez la radio

listen to the radio

Hören Sie das Radio

Radio France Bleu Alsace: 102.6 MHZ

Radio Dreyeckland: 104.6 MHZ

ou regardez : FRANCE3 ALSACE

3. respectez les consignes

follow the instructions Respektieren Sie die Anweisungen

N'allez pas chercher vos enfants à l'école Respectez les consignes données par les autorités Ne téléphonez pas ; laissez les lignes libres pour les secours

à la mairie :

le document communal d'information des risques majeurs (DICRIM) le dossier départemental des risques majeurs (DDRM)

> sur internet : www.prim.net

www.haut-rhin.gouv.fr